



PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT n° EFR-16-002036

Résistance au feu des éléments de construction selon l'arrêté du 14 mars 2011 modifiant l'arrêté du 22 mars 2004 du ministère de l'Intérieur

Durée de validité	Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au : 07 juillet 2021
Appréciation de laboratoire de référence	§ EFR-16-002036
Concernant	Une gamme de caissons de ventilation mécanique contrôlée équipés d'un ensemble moto-ventilateur à transmission directe. Références : <ul style="list-style-type: none">- MCC 07 C et D,- MCC 12 C et D,- MCC 15 C et D,- MCC 18 C et D,- MCC 21 C et D,- MCC 27 C et D.
Demandeur	MVN Cré@Vallée sud rue de Phoebus F - 24660 Notre Dame de Sanilhac

5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable CINQ ans à dater de la délivrance du présent document, soit jusqu'au :

SEPT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par EFECTIS France.

Maizières-lès-Metz, le 07 juillet 2016



Romain STOUVENOT
Chef de Projets



Mathieu FENUCCI
Directeur de Projets